

LETTRE HEBDO DGER

LUNDI 1^{er} avril 2019

N°12/2019



Mardi 26 mars 2019

Réunion des chefs de service académique d'information et d'orientation (CSAIO)

Devant les 30 CSAIO, le Ministre de l'Education Nationale a ouvert la séance de travail, en présence de Jean-Marc HUART, DGESCO et du Recteur de Paris.

Le Ministre a fait le point sur les différentes réformes portées par le MENJ. Il a fait à chaque fois le lien entre les réformes et le portage qui en était attendu au niveau des SAIO, en soulignant leur rôle essentiel sur deux mesures phares en matière d'orientation:

- **Les principaux de collège ne sont plus évalués selon le nombre d'élèves qui sont orientés vers la filière générale.**

- La transformation des lycées permet désormais un parcours plus progressif dans la définition de leur projet.

Le Ministre de l'éducation nationale a également cité une évolution organisationnelle forte : le rattachement des DRONISEP aux Régions (200 ETP). Il a annoncé la publication prochaine d'un cadre national de référence qui viendra encadrer leur activité.

Le Ministre a salué la présence du Ministère de l'agriculture. Il a souligné que le niveau des "effectifs dans les établissements de l'enseignement agricole, leur permet d'accueillir des élèves dans de très bonnes conditions.

L'intervention de la DGER a été applaudie par l'ensemble des SAIO. Les messages qui ont été partagés aux SAIO sont les suivants:

- l'enseignement agricole forme à + de 200 métiers
- l'enseignement agricole comprend aussi un bac général, un bac technologique et des belles opportunités de poursuite d'études
- l'enseignement agricole présente des effectifs à même d'accueillir plus d'élèves, dans un environnement agréable, en pleine nature, avec un internat de nature à favoriser la réussite de tous.

Lundi 25 mars : Rencontre avec le responsable de la formation professionnelle de l'Association des Régions de France.

Comme cela se fait de manière régulière, la DGER a fait le point sur l'avancée de la mise en œuvre de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue.

Il est très positif de constater que les objectifs du Ministère et de Régions de France sont partagés:

- importance accordée au maillage du territoire par les CFA ;
- attention particulière accordée aux CFA avec petits effectifs ou portant des filières de formation coûteuses, encore peu attractives mais pourvoyeuses d'emploi ;
- soutien au développement économique des entreprises et notamment agricoles et agroalimentaires.

Il a été convenu de travailler à une mise à jour de la convention de coopération entre la DGER et l'ARF afin de traiter deux sujets :

- le soutien à les filières de formations par apprentissage
- la coopération dans le cadre de missions d'informations sur les métiers et les formations des Régions.

26 et 27 mars : Visite d'Oniris par le directeur général de l'enseignement et de la recherche

Le directeur général a été accueilli par Dominique Buzoni-Gatel, directrice générale et son équipe de direction. Il a pu apprécier la qualité des installations, du cadre de travail, des équipements, l'implication des personnels et des étudiants que ce soit sur le site de l'école vétérinaire (La Chantrerie) ou de l'école d'ingénieur (La Géraudière), notamment au Laberca, à la salle Virtual-Vet, au centre hospitalier universitaire vétérinaire, dans la salle de codesign, dans la halle technologique ou dans le laboratoire de sensorialité. Cette visite a été aussi l'occasion de rencontrer des délégations des étudiants et du personnel pour un échange sur les projets qui concernent l'enseignement supérieur agricole mais aussi l'avenir d'ONIRIS.

Compétitions nationales de rugby de l'enseignement agricole 2018- 2019

Comme chaque année à cette période, se sont déroulées les 2 compétitions nationales de rugby organisées dans le cadre du partenariat entre le Ministère de l'Agriculture, la Fédération Française de Rugby et l'UNSS :

- Le championnat de France élite de l'enseignement agricole filles et garçons organisé par le lycée d'Auch Beaulieu-Lavacant les 19 et 20 mars 2019.
- Le championnat de France féminin et masculin des lycées agricoles organisé par l'établissement de St Germain en Laye les 26 et 27 mars 2019.

Le championnat de France élite de l'enseignement agricole filles et garçons rassemblait cette année 4 établissements pour les filles (juniors/seniors) et 4 établissements chez les garçons (cadets et juniors/seniors). Ces établissements étaient invités par le comité de pilotage MAA/FFR/UNSS à participer à ce championnat. Cela représentait un total de 12 équipes.

Les champions de France « élite » 2019 sont :

- Juniors/Seniors filles : LEGTA de Brioude
- Cadets garçons : LEGTA de Pau
- Juniors/Seniors garçons : LEGTA de Pau

Le championnat de France féminin et masculin des lycées agricoles concerne tous les autres établissements qui souhaitent participer à une compétition rugby spécifique à l'enseignement agricole dans 4 catégories : cadettes, cadets, juniors/séniors filles et juniors/seniors garçons.

La phase finale nationale organisée par l'établissement de St Germain en Laye regroupait les 24 équipes qualifiées.

Les champions de France des lycées agricoles 2019 sont :

- Cadettes : LEGTA de Pau
- Juniors/Seniors filles : LEGTA de Pau
- Cadets garçons : LEGTA Aix en Provence
- Juniors/Seniors garçons : LEGTA Aix en Provence

L'arbitrage de ces 2 compétitions était assuré par les élèves « jeunes officiels (arbitre) UNSS » qui sont venus avec les différentes délégations sur ces 2 compétitions nationales.

Recherche agronomique internationale

Par une déclaration conjointe signée le 22 mars 2019, les organismes de recherche agricole français et le Groupement consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR) s'engagent à renforcer leur partenariat scientifique.

Des groupes de travail communs ont d'ores et déjà travaillé sur 3 thématiques prioritaires : 1/ agriculture et changement climatique, 2/ approches innovantes et intégrant comme transition agro-écologique, 3/ les questions relatives à la nutrition et aux systèmes alimentaires durables.

A l'occasion de cette signature, qui avait lieu dans le cadre de la CRAI (Commission française de la recherche agricole internationale), le directeur général et ses homologues du MESRI et du MEAE ont rappelé l'engagement de la France et de la recherche française face aux multiples défis auxquels sont confrontés l'agriculture et les systèmes alimentaires, en particulier la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle de tous dans un contexte de changement climatique et avec une trajectoire de gestion durable des ressources naturelle. Ils ont rappelé leur attachement à la présence du siège du CGIAR en France, à Montpellier.

La CRAI, créée en 1978, a pour rôle de définir les positions et de coordonner les actions françaises en recherche agronomique à l'international. La CRAI est composée des organismes de recherche et d'enseignement supérieur français suivants : Agreenium, Cirad, Inra, IRD, Irstea ; des ministères en charge de l'Agriculture, des Affaires étrangères et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; et du pôle scientifique Agropolis International.

Le CGIAR, de l'anglais Consultative Group on International Agricultural Research, est une organisation internationale regroupant quinze centres de recherche dans le monde entier, dont le siège est basé à Montpellier et dont la mission est de coordonner les programmes de recherche agricole internationale dans le but de réduire la pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire dans les pays en voie de développement.

28 mars 2019 : 24 jeunes franco-allemands découvrent la coopération franco-allemande au MAA

La DGER a co-organisé avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) le premier des deux événements franco-allemands prévus en 2019 et organisés par la DGER.

Le MAA a ainsi reçu à Paris, sur une demi-journée, douze lycéens franciliens du *lycée Uruguay-France à Avon (77)* et leurs douze correspondants allemands, du *Gymnasium Herdecke près de Dortmund en Allemagne*. L'occasion pour ces jeunes non issus de l'enseignement agricole de découvrir les thématiques du MAA.

Les élèves en classes de seconde et première européennes ont interrogé le directeur général ainsi que les représentants du ministère sur les coopérations franco-allemandes que le MAA développe avec ses partenaires institutionnels et professionnels dans le cadre de la formation et de la recherche.

Le second volet se tiendra fin mai 2019, à Berlin, avec des jeunes de l'établissement de Rouffach et des lycéens allemands.

Jeudi 28 mars : séminaire national de F2A,

Ce réseau regroupe les 47 établissements agroalimentaires.

Au programme:

- tables rondes regroupant acteurs professionnels tournés vers l'avenir et acteurs de la formation très impliqués
- visite du pôle agroalimentaire de Saint-Lô
- village de l'innovation avec 20 barcamps sur la pédagogie et le numérique.

Le réseau F2A est un partenaire privilégié des entreprises agroalimentaires et d'OPCALIM, tout particulièrement dans le contexte de la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue. Il a l'ambition d'utiliser les opportunités offertes par la réforme (prépa apprentissage, AFEST, apprentissage jusqu'à 29 ans révolus, Compte personnel de formation, accompagnement à la transition professionnelle). Il est structuré pour être en capacité d'écouter les besoins en compétence des entreprises et d'y répondre collectivement de manière efficace et qualitative.

L'autre mission que se donne F2A est de mettre en œuvre des actions diversifiées visant à renforcer l'attractivité des formations et métiers de l'IAA avec la création d'outils 3D, de formations en ligne, d'événements.

Ces temps d'échanges ont été l'occasion d'identifier plusieurs projets d'envergure dans lesquels l'appui et l'expertise de F2A sera précieuse:

- actions à destination des collèges et lycées de l'EN avec notamment une implication plus forte dans les Parcours Avenir
- l'organisation d'une semaine des métiers de l'IAA à l'automne et la participation à la construction de la campagne de communication sur les métiers avec une proposition de portage fort par l'Association nationale des industries alimentaires
- la contribution à l'identification de compétences et de métiers émergents pour diversifier notre offre de formation.

27 au 29 mars : Rencontre du réseau des Ecoresponsables nationaux

Une vingtaine d'écoresponsables nationaux et leurs encadrants se sont réunis durant 3 jours au lycée Nantes Terre Atlantique. Ils ont été accueillis chaleureusement et encadrés par le groupe de 38 jeunes écoresponsables de St Herblain et leur animateur local Florent DIONIZY.

Une nouvelle occasion pour eux de rencontrer le directeur général venu répondre aux propositions qui lui avaient été faites le 21 janvier. L'objectif donné

par le directeur général est d'avoir encore plus d'écoresponsables avec des référents régionaux et un réseau national dynamique. Il s'agit aussi de ne pas oublier les dimensions européenne et internationale. Trois chantiers prioritaires ont ainsi été définis comme axe de travail:

réflexion autour du lancement, à la rentrée 2019, d'un appel à projet doté d'une enveloppe de 10 000 euros pour aider au montage de projets en éducation au développement durable notamment sur l'alimentation ;

création d'outils de communication et mise en place d'une stratégie pour faire connaître le dispositif des écoresponsables et l'unité facultative « engagement citoyen » ;

réflexion sur la structuration et l'animation du réseau national des écoresponsables. Par ailleurs, un temps d'échange, animé par un chargé de mission du bureau du développement agricole et des partenariats pour l'innovation, a été consacré à leur implication dans le nouveau plan Enseigner à Produire Autrement.

Echanges, débats, ateliers pratiques, ateliers de réflexion, découverte de projets, visioconférence avec la Nouvelle Calédonie et les éco-ambassadeurs de PACA eux-mêmes en réunion régionale, escape game, finalisation de leur hymne et concert ont complété le programme.

Participez à un échantillonnage historique de la biodiversité des sols pour découvrir comment la répartition des vers de terre a évolué depuis 50 ans dans toute la France

En 1972, un inventaire des espèces de lombrics a été réalisé par Marcel Bouché sur plus de 1400 sites répartis en France métropolitaine. Un réseau de chercheurs propose aujourd'hui de retourner sur le plus grand nombre possible de ces sites d'étude et d'y observer les espèces présentes. L'objectif est d'avoir une image de l'évolution de la répartition de la diversité des espèces lombriciennes 50 ans après l'état des lieux initial produit par M. Bouché. Cet effort d'échantillonnage aura lieu partout en France entre 2019 et 2021.

Les établissements d'enseignement agricole sont invités à participer activement à cette démarche.

Pour en savoir plus : <https://mailchi.mp/97120d9b5350/bouch2022-59421>

Point de contact : tebis.bouche2022@gmail.com

Jeudi 28 mars : comité de pilotage du dispositif TUTAC à la DGER

Cette réunion avait pour objectif d'établir un bilan annuel et dégager des pistes d'amélioration. Le COPIL a tiré un bilan positif de la mise en place du module de formation à distance, qui doit rester spécialisé sur l'accueil des nouveaux arrivants en établissement et ne pas intégrer de contenus "métiers". A cet égard, il a été acté de réactualiser la note de service de 1999 sur l'accueil des nouveaux arrivants, pour lequel les chefs d'établissement ont un rôle essentiel.

Sur les regroupements régionaux, le COPIL a décidé de mettre en œuvre un certain nombre d'ajustements, qui seront intégrés dans la note de service annuelle, pour diminuer le taux d'absentéisme, qui peut atteindre 30 % pour certains d'entre eux. Enfin, la question de la "posture" de l'enseignant en classe, qui est un sujet de préoccupation souvent exprimé par les intéressés, fera l'objet d'une proposition de module dans le programme TUTAC.

29 mars 2019 : groupe de travail sur la revalorisation de la carrière des enseignants de catégorie III (privé temps plein)

Un groupe de travail s'est réuni en présence des organisations syndicales représentées au comité consultatif ministériel (CCM), des services de la DGER et du SRH pour évoquer les différentes actions en faveur des enseignants de catégorie III. La réflexion a notamment porté sur les trajectoires professionnelles de ces agents, incluant une réflexion sur les outils et moyens pouvant être mobilisés.

A titre d'exemples, sur le volet recrutement/concours, ont été évoqués le projet de modification du décret n°89-406 visant à renforcer la place des internes dans les admis aux concours (jusqu'à 70 % au lieu de 50% jusqu'ici) ; la programmation pluriannuelle des concours à compter de la session 2020 destinée à renforcer leur visibilité et donc leur attractivité ; l'ouverture plus importante de disciplines correspondant aux besoins spécifiques de l'enseignement agricole privé; le bilan de la liste d'aptitude créée pour les professeurs d'EPS de catégorie III.

S'agissant du volet formation, il a été proposé d'instaurer un parcours de formation à la prise de poste pour les nouveaux entrants.

Les modalités de mise en œuvre de cette dernière proposition devra maintenant être poursuivie avec les représentants des organisations syndicales et des organismes de formation de l'enseignement privé (IFEAP/CNEAP, UNREP) avec l'appui de l'Inspection de l'enseignement agricole.

Commissions de sélection d'inspecteurs de l'enseignement agricole

A l'issue des commissions de sélection d'inspecteurs de l'enseignement agricole du mois de mars, les candidats suivants seront nommés sur un emploi d'inspecteur au 1er septembre 2019 :

Agronomie:

Madame Marie-Paule DROILLARD, Directrice adjointe (EPLEFPA Angers-Le Fresne)
Monsieur Jean-Robert MORONVAL, PCEA (EPLEFPA de l'Eure)

*** Economie Sociale et familiale:**

Madame Isabelle GOUEGOUX, PLPA (Chargée de mission d'inspection)

*** Formation professionnelle continue et apprentissage:**

Madame Marie-Claude HASCOUET, directrice d'EPLEFPA (EPLEFPA de Melle)
Madame Patricia DESMAZEAU, ICPEF (chargée de formation professionnelle et apprentissage, DRAAF Auvergne - Rhône Alpes)

*** Histoire Géographie:**

Monsieur Xavier CITRON, PCEA (EPLEFPA de Poitiers-Venours)

*** Productions animales:**

Monsieur Marc COME, PCEA (EPLEFPA de Borgo)

*** Technologie de l'informatique et multimédias:**

Monsieur Michel DUMAS, PCEA (ENSFEA Toulouse)

Par ailleurs, un nouvel appel à candidature est lancé pour le recrutement d'un inspecteur en langues vivantes-anglais (date limite de candidature: 26 avril 2019)

Appel à projets

L'enseignement agricole au service des transitions agroécologiques TAE+

Cet appel à projets TAE+ fait suite aux trois appels à projets « Mobilisation pour la transition agroécologique des exploitations agricoles et des ateliers technologiques de l'enseignement agricole » (TAE) lancés en 2014, 2015 et 2016 dans le cadre du plan « Enseigner à Produire Autrement » (EPA) terminé en décembre 2018. Ce dernier a permis d'impulser les premières transitions, à la fois agroécologiques et éducatives.

Dans ce contexte, ce nouvel appel à projets TAE+ conserve cette ambition de soutenir les initiatives des établissements qui contribuent de façon significative à la transition agroécologique. Mais, dans le nouveau plan « Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie », une attention particulière est apportée aux apprenants, accompagnés par des équipes pédagogiques et de direction, en mettant en œuvre des modes d'acquisition des savoirs et des pratiques renouvelés.

Chaque projet présenté devra conjuguer différentes dimensions qui constituent la spécificité de l'enseignement agricole à savoir :

1/ L'expérimentation et l'évaluation de techniques et méthodes, associées à une démarche de transition et de reconception ;

2/ Les dynamiques pédagogiques en faveur de l'apprentissage de nouvelles compétences et de savoirs en lien avec l'évolution des métiers du monde agricole et rural et en relation avec les rénovations de référentiels de formation (CAPa, Bac professionnel agricole, Bac technologique STAV, BTS).

3/ L'animation du territoire et l'essaimage de bonnes pratiques, pour que les projets puissent s'inscrire dans des initiatives locales ou régionales en lien avec les GIEE, PAT, TIGA, ... ou visant un partenariat avec une filière au niveau national.

Les objets d'études pourront porter, tant sur des entités techniques (expérimentation de nouveaux systèmes ou outils), que sur des modes d'organisation ou de relations sociales.

Une enveloppe de 500 k€ est fléchée sur cet AAP pour un engagement dès la fin de 2019. Les projets retenus seront de 3 types ;

- 60 000 € maximum pour les projets associant l'établissement chef de file et au moins deux partenaires;

- 40 000 € pour les projets associant l'établissement chef de file et un partenaire ;

- 15 000 € pour les projets portés par un unique établissement.

Pour consulter l'appel à projet à partir de jeudi 4/04/2019 :

Les annexes I, II et III, ainsi qu'un exemplaire de lettre d'engagement partenarial, sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation à l'adresse suivante : <http://agriculture.gouv.fr/developpement-agricole-et-rural-appels-projets>

Date limite de dépôt des candidatures : Mercredi 29 mai 2019 *minuit* sur la plateforme Démarches simplifiées dont l'adresse est <https://www.demarchessimplifiees.fr/commencer/aap-tae-2019>

ON EN PARLE

L'enseignement agricole dans les médias

[campagnes-innovantes Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation sur Snapchat](#)

[Mieux prendre en compte l'eau et la biodiversité dans l'enseignement agricole](#)

[Charles Fréger, photographe des anonymes](#)

[Salon Cap Handi Seniors : à la découverte des innovations](#)

[De nouvelles options originales pour la rentrée](#)

Baccalauréat technologique série STAV

Parution des arrêtés au JO

Le baccalauréat technologique série STAV, diplôme emblématique de l'enseignement agricole, a été rénové dans le cadre de la réforme du « baccalauréat 2021 » fixée par le ministère en charge de l'éducation nationale dans l'objectif de garantir aux jeunes une bonne poursuite d'études dans l'enseignement supérieur court ou long.

Les évolutions portent sur l'architecture des examens, le contenu des modules, une épreuve orale terminale, une évolution de la mise en œuvre de la pluridisciplinarité.

Les arrêtés signés par le Ministre, sont parus au Journal Officiel vendredi 29 mars.

[Arrêté du 22 mars 2019 fixant les grilles horaires de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » \(STAV\) du baccalauréat technologique](#)

[Arrêté du 22 mars 2019 relatif au référentiel de formation de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » \(STAV\) du baccalauréat technologique](#)

Les sessions d'accompagnement à ce diplôme rénové ont commencé, portés conjointement par la DGER, l'Inspection de l'enseignement agricole et l'ENSFEA.

Conformément aux engagements pris, un **guide sera réalisé à l'issue des quatre sessions d'accompagnement programmées d'avril à mai 2019**. En s'appuyant sur l'expertise des enseignants de la filière STAV réunis pour l'accompagnement, cela permettra de préciser des possibilités de mise en œuvre de chacune des thématiques de pluridisciplinarité.